

Qualité de l'air
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Surveillance Régionale des Odeurs

Bilan SRO 2014

www.airpaca.org

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

► Les odeurs, comment sont-elles surveillées ?

Objectifs de la Surveillance Régionale des Odeurs (SRO)

- Gestion et développement des outils de surveillance des odeurs.
- Détermination des zones fortement gênées et aide à l'identification des sources.
- Information sur les nuisances olfactives auprès du public et des partenaires.

Devenez « nez bénévole »...



La procédure est simple :

- Vous recevez chaque mois un questionnaire. Vous y reportez vos observations sur une semaine.
- Ces informations sont intégrées à la base régionale de données vous permettant de participer à la démarche de réductions des nuisances liées aux odeurs.
- Vous êtes informé(e) chez vous par la Lettre des odeurs chaque trimestre.

À SAVOIR

Air PACA recherche des nez bénévoles dans toute la région afin de localiser les zones gênées par des mauvaises odeurs. Vous pouvez devenir nez bénévole ou signaler une gêne olfactive :

www.sro-paca.org
04 42 02 45 75

Les nuisances liées aux odeurs suscitent de nombreuses plaintes de la part des populations. Devenues un sujet de préoccupation, elles affectent la qualité de vie au quotidien. Air PACA assure la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale, initiée par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), afin de réduire les nuisances olfactives dans la région PACA.

Les outils de surveillance

► Le jury de nez bénévoles

Constitué de riverains bénévoles, le jury de nez est formé à reconnaître les odeurs et participe à des campagnes d'observations. Au cours de ces campagnes, chaque « nez » consigne, à des moments précis de la journée, ses observations olfactives. Perçoit-il une odeur ? Est-elle gênante ? Comment la caractériser ?

Un jury de nez permanent existe dans l'ouest des Bouches-du-Rhône depuis 2001 et dans l'ensemble du département depuis 2012. Ce jury a été étendu à l'ensemble de la région PACA en 2013. Des jurys de nez spécifiques sont régulièrement mobilisés pour participer à des campagnes d'observations dans les zones où de nombreuses plaintes olfactives sont recensées.

► Le recueil des plaintes des riverains

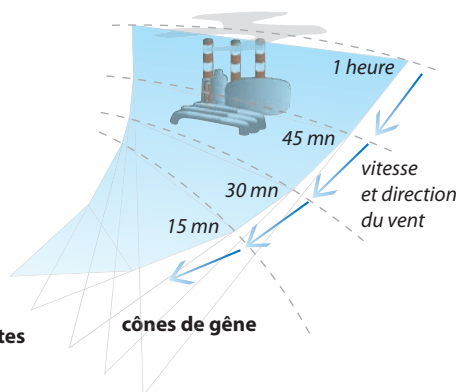
Lors d'épisodes d'odeurs gênantes, les riverains font part spontanément de leurs observations concernant cette gêne. Ces observations ou plaintes sont enregistrées et traitées.

Les outils d'investigation

Ces outils de surveillance sont complétés par un travail d'investigation dont le but est de localiser les zones probables d'émissions des odeurs. La localisation de ces zones facilite l'identification des sources.

Cette investigation est possible grâce au logiciel **Odotrace**.

Odotrace extrait les données de la station météorologique la plus proche de l'observation olfactive. Il trace quatre cônes à partir de la direction et de la vitesse de vent pendant l'heure précédant l'observation. Ces cônes délimitent la zone la plus probable dans laquelle a été émise l'odeur et facilitent l'identification de la source odorante.



Odotrace : illustration du principe de traçage des cônes de gêne (croisement des données « odeurs » et « météo »).



La pollution olfactive

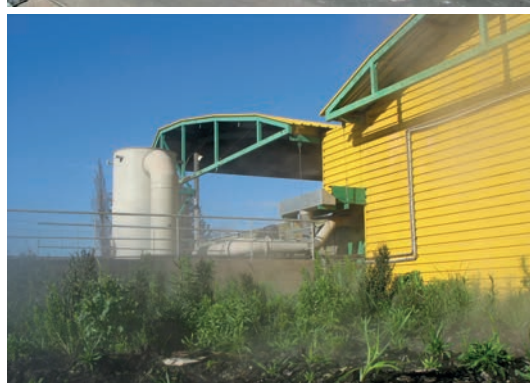
La perception d'une odeur et la caractérisation de la gêne (bonne ou mauvaise odeur) **peuvent varier selon les individus**. Elles sont liées aux vécus sociaux et culturels de l'individu. Dans la mesure où elle constitue une nuisance excessive, l'odeur - la mauvaise s'entend - est considérée comme une pollution.

La classification des odeurs

La classification la plus utilisée pour les odeurs consiste à les regrouper suivant les familles de composés chimiques auxquelles elles appartiennent. Ainsi, **quatre types de composé odorant** sont identifiés : les soufrés, les azotés, les molécules oxygénées et les autres molécules.

Chaque composé odorant peut être assimilé à une odeur familière :

	<i>composés</i>	<i>impressions olfactives (sensation)</i>
soufrés	sulfure d'hydrogène	œuf pourri
	méthylmercaptan	choux
	éthylmercaptan	choux en décomposition
	allylmercaptan	ail
	diméthylsulfure	légumes en décomposition
	thiolane	gaz (produit d'odorisation du gaz)
azotés	ammoniac	piquante, irritante
	méthylamine	poisson en décomposition
	indole, scatole	excrément
	cadavérine	viande en décomposition
oxygénés	acide acétique	vinaigre
	acide butyrique	beurre rance
	acide valérique	sueur, transpiration
	formaldéhyde	âcre, suffocante
	acétaldéhyde	fruité (pomme)



Les sources et origines des odeurs

Trois grandes catégories d'activités peuvent générer des odeurs.

▶ Les émissions industrielles

- **Activités liées à l'énergie** (pétrochimie, combustion de gaz de charbon, pétrole)
- **Activités chimiques** (chimie minérale, organique ou inorganique)
- **Activités de l'industrie du bois, du papier et de la viscosité**
- **Activités des industries de l'agroalimentaire** (préparation d'aliments : sucres, levures alimentaires...)

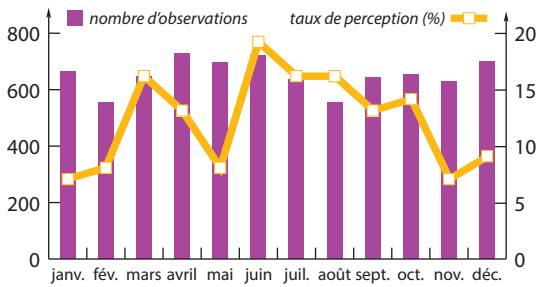
▶ Les déchets

Tous les types de déchets sont à l'origine d'odeurs : compostage, déchets ménagers, déchets industriels, carcasses d'animaux, déchets de poissons, déjections d'animaux...

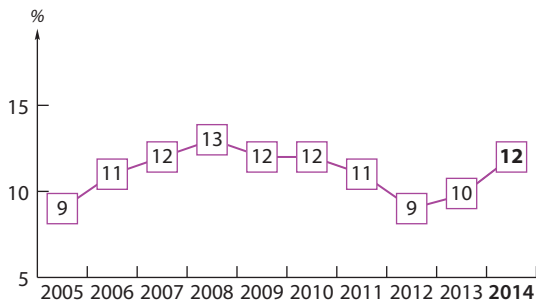
▶ Les stations d'épuration

La collecte et le traitement des eaux sont à l'origine d'odeurs. Sont concernés les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration urbaines et industrielles.

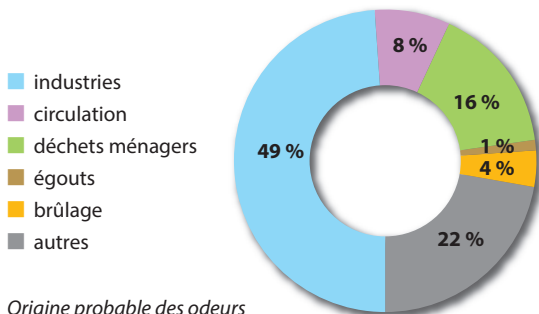
Observation des odeurs par les nez bénévoles



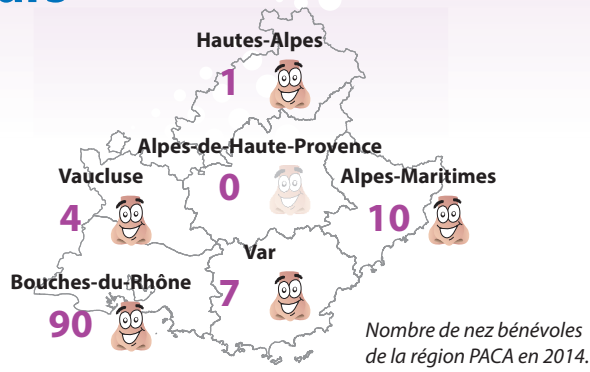
Observations réalisées au cours de l'année 2014 par les nez bénévoles de la région PACA.



Évolution annuelle du taux de perception des odeurs par le jury de nez : les dix dernières années, le taux de perception moyen est de 11 %.



Origine probable des odeurs perçues en 2014 par les nez bénévoles résidant dans la région PACA.



Un jury de nez qui se déploie sur l'ensemble de la région

Le jury, régional depuis 2013, est composé de plus de **110 personnes bénévoles**, nombre en hausse par rapport à 2013. Les nez sont de plus en plus présents sur les départements, hormis dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ils ont réalisé plus de **7 700 observations** en 2014.

Taux de perception stable

L'année 2014 donne un **taux de perception de 12 %**, classé « faible ». En effet, ce taux montre qu'en moyenne une observation sur dix donne lieu à la perception d'une odeur. Les taux de perception les plus élevés sont observés au printemps et en été.

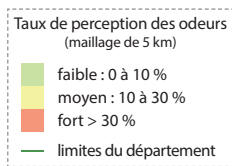
Odeur perçue : principalement d'origine industrielle

En 2014, la catégorie « industrie » représente la moitié des odeurs perçues. C'est l'origine la plus citée, suivie de la catégorie « autres » qui regroupe des odeurs très diverses de gaz, plastique et caoutchouc brûlés, brûlage de végétaux, œuf pourri et fioul. Les odeurs liées aux activités industrielles sont en baisse (49 % contre 63 % en 2013) et celles des déchets ménagers en hausse (16 % contre 6 % en 2013).

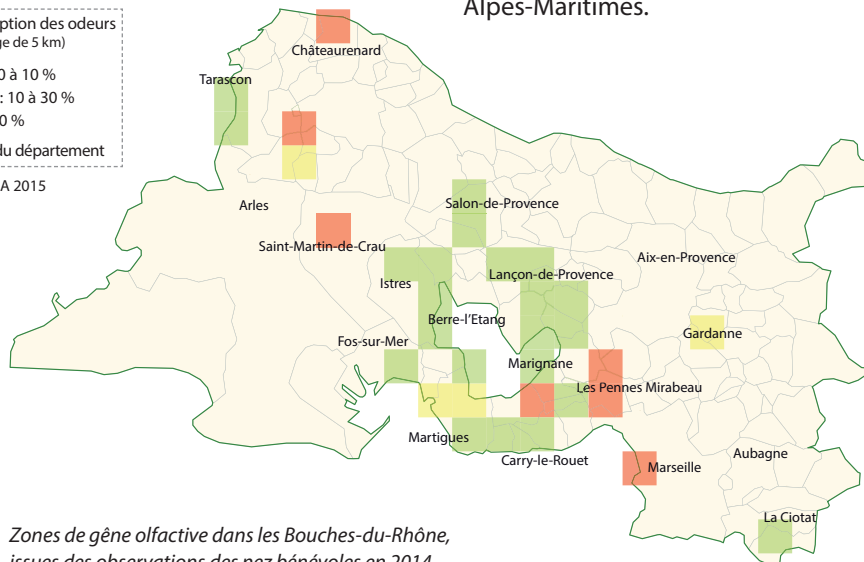
Zones de gêne

Les principales zones de gênes sont localisées dans les Bouches-du-Rhône (Châteaurenard, Les Pennes-Mirabeau, Marseille et Saint-Martin-de-Crau), où les nez sont les plus nombreux.

On observe également des zones de gênes dans le Vaucluse, à Entraigues-sur-la-Sorgue, dans le Centre-Var et près d'Antibes dans les Alpes-Maritimes.



Source : Air PACA 2015



Zones de gêne olfactive dans les Bouches-du-Rhône, issues des observations des nez bénévoles en 2014.



► Une campagne à Peynier/Rousset/Trets

Suite à de nombreuses plaintes de riverains, Air PACA a mis en place une campagne d'observation des odeurs sur les communes de Peynier, Rousset et Trets, pour une durée d'un an, à partir de mai 2013. Les plaintes olfactives sont essentiellement liées à une plateforme de compostage. La campagne a permis de quantifier et de qualifier les odeurs ressenties par le jury de nez. Ces éléments permettent à l'exploitant et à la DREAL de cibler les actions nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Jury : 12 nez bénévoles assidus

Le jury de nez, composé de 12 riverains volontaires, a été formé à la reconnaissance des odeurs émises par le centre de compostage : **déchets verts, fermentation, boues et lixiviat.**

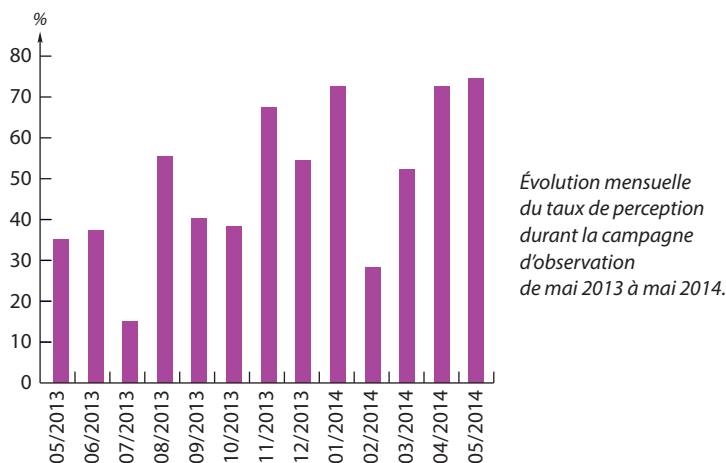
Suite à la formation, le jury a observé assidûment les odeurs avec une fréquence d'une semaine par mois. Plus de **1 100 observations olfactives** ont été réalisées au cours de la campagne.

► Une situation olfactive de fond élevée

Le taux de perception moyen déterminé à partir des observations du jury de nez est de 49 %. Ce taux est classé comme « élevé ». **Les odeurs sont perçues, en moyenne, un jour sur deux.**

À titre de comparaison, le taux de perception moyen est de 10 % dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'odeur des boues est la plus ressentie : 2 fois sur 3. Elle est également la plus gênante : classée « très gênante » près de 80 % du temps.



► Une situation olfactive de pointe comparable à d'autres zones en proximité d'un site de compostage

La fréquence et l'ampleur des épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains.

Pendant la période d'observations, **183 plaintes** ont été enregistrées dans les communes de Peynier, Rousset et Trets. Le nombre mensuel moyen de plaintes relevé est de 14 plaintes.

Un seul rapport de plainte a été édité au cours de la période d'observations. Ce constat est à mettre en parallèle avec la faible densité de population dans la zone concernée.

Autres campagnes densifiées...



Les Pennes-Mirabeau

La campagne d'observation des nuisances olfactives, a été initiée en 2011 suite à de nombreuses plaintes de riverains, gênés par les odeurs émises par le centre d'enfouissement technique (CET) de la commune. Cette campagne a été menée en concertation avec l'État (DREAL), la collectivité et l'exploitant.

Une première phase s'est déroulée de juillet 2011 à octobre 2012. Au cours de cette phase d'observations, la situation olfactive s'est améliorée suite aux déplacements des casiers sur le CET.

Une phase 2 a été mise en œuvre pour suivre l'évolution de la situation olfactive.

L'analyse des résultats des deux campagnes montre que l'amélioration de la situation olfactive amorcée ne s'est pas complètement confirmée lors de la phase 2. Si le nombre de plaintes semble décroître, ce n'est pas le cas pour le niveau du taux de perception qui est passé de 19 à 28 %.

Le nombre de plaintes est en légère diminution entre 2011 et 2013. Par contre en 2014, 100 plaintes ont été enregistrées contre 84 en 2011.



Gardanne

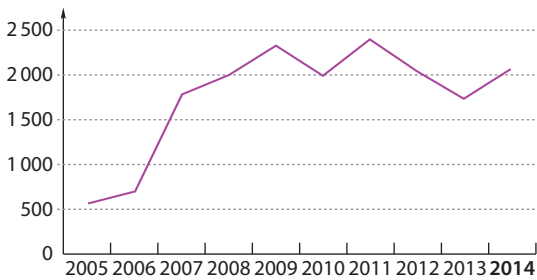
Une campagne d'observation a commencé en juin 2014 pour une durée d'un an. En effet, de nombreuses plaintes de riverains sont recensées dans la commune en lien avec les odeurs émises par le CET de la Malespine. Cette campagne est menée dans la commune en concertation avec l'État (DREAL), les collectivités et l'exploitant.

Le jury est constitué de 5 nez bénévoles. L'analyse des premiers résultats de la campagne, de juin à décembre 2013, montre :

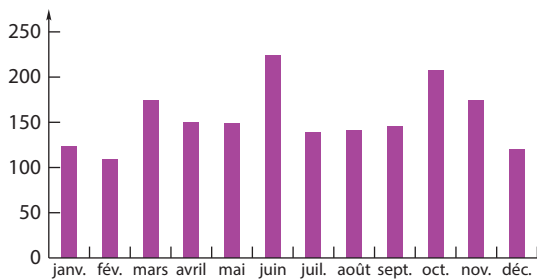
- un niveau de fond olfactif élevé : taux de perception de 54 % contre 13 % en moyenne sur la région PACA,
- un niveau olfactif de pointe comparable à d'autres communes. Cependant de nombreux pics de « plaintes » sont observés régulièrement.

Les odeurs liées à la décharge représentent 60 % des perceptions : 8 % pour les déchets frais, 26 % pour les fermentés et même taux pour le biogaz. Cette dernière odeur est la plus gênante pour les riverains.

► Les plaintes olfactives, quelle évolution en 2014 ?



Évolution annuelle du nombre de plaintes liées aux odeurs recensées dans la région PACA : les dix dernières années, le nombre moyen de plaintes par an est de 1 600.



Nombre de plaintes recensées au cours de l'année 2014 dans la région PACA.



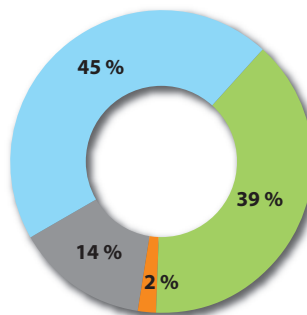
Hausse du nombre de plaintes

Après une baisse du nombre de plaintes en 2013, ce nombre retrouve le niveau atteint en 2012 avec plus de **1 800 plaintes**. Le mois de juin a obtenu le nombre record de plaintes : **224 plaintes**.

De plus en plus d'odeurs liées aux déchets ménagers

Les odeurs liées à l'activité industrielle sont en baisse (45 % en 2014 contre 63 % en 2013) alors que celles des déchets ménagers sont en hausse (39 % en 2014 contre 20 % en 2013).

L'autre type d'odeur citée est classé dans la catégorie « autres », stable depuis 2012. Dans cette classe, sont principalement citées les odeurs liées au compostage et à l'enfouissement des déchets, et au brûlage (plastique, déchets verts).

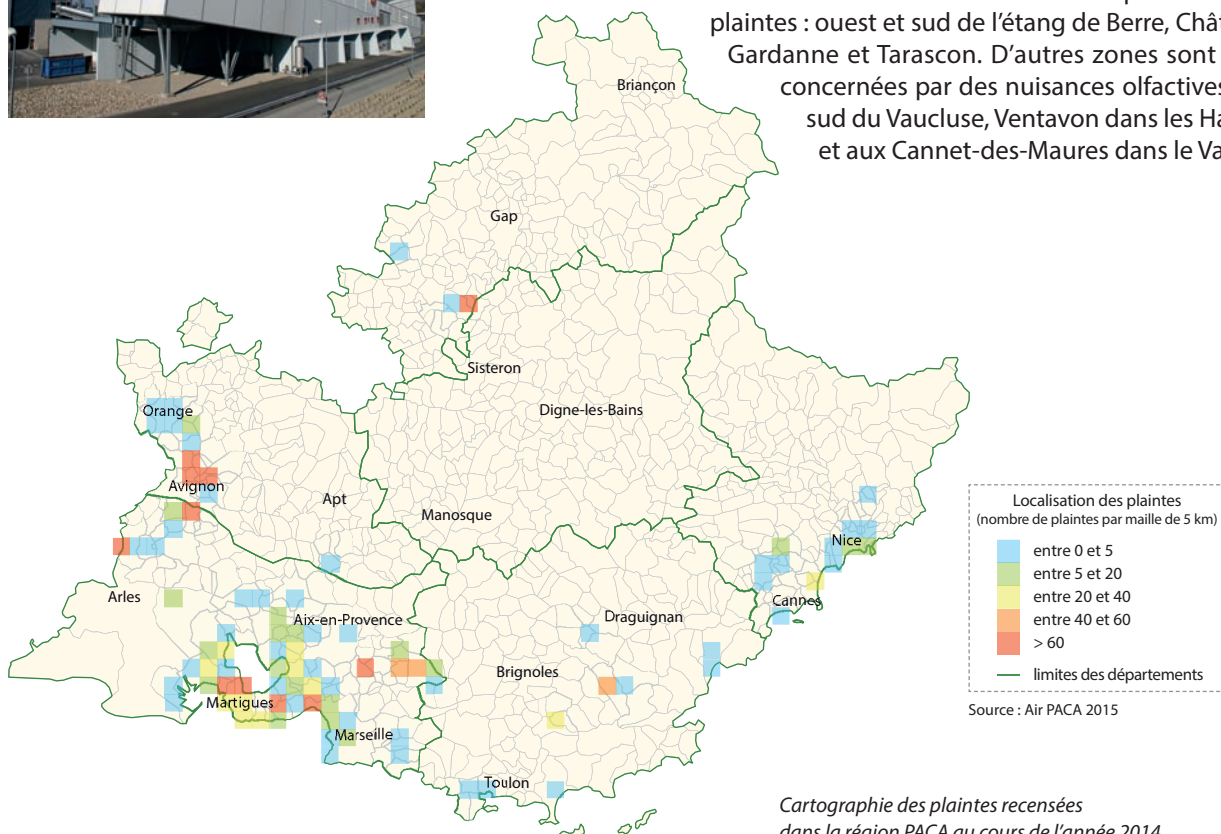


- industries
- déchets ménagers
- stations d'épuration
- autres

Origines des odeurs selon les plaintes recensées en 2014.

Plaintes essentiellement autour de sites exploitant les déchets ménagers

Les Bouches-du-Rhône concentrent plusieurs zones de plaintes : ouest et sud de l'étang de Berre, Châteaurenard, Gardanne et Tarascon. D'autres zones sont également concernées par des nuisances olfactives comme le sud du Vaucluse, Ventavon dans les Hautes-Alpes et aux Cannet-des-Maures dans le Var.



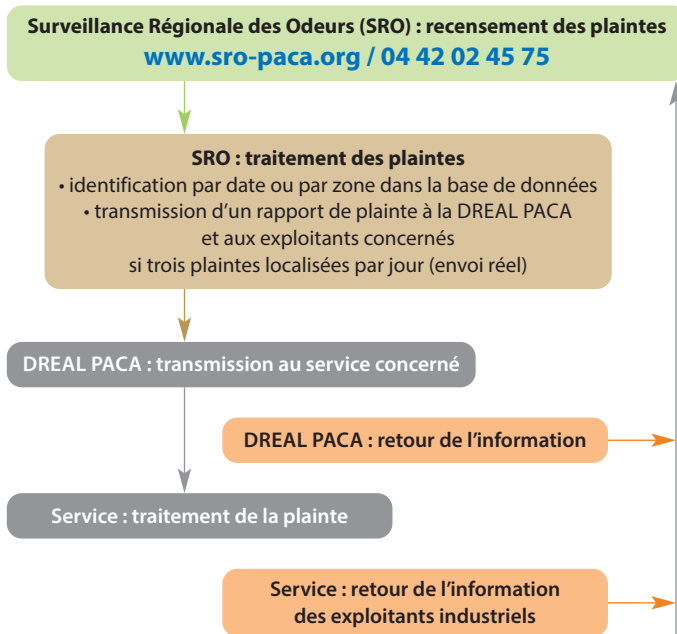
Source : Air PACA 2015

Cartographie des plaintes recensées dans la région PACA au cours de l'année 2014.



Comment sont-elles gérées ?

L'efficacité du traitement des problèmes de nuisances olfactives doit passer par une circulation rapide de l'information. Pour assurer cette information, une procédure a été mise en place.



Procédure de transmission aux services administratifs et de retour de l'information.

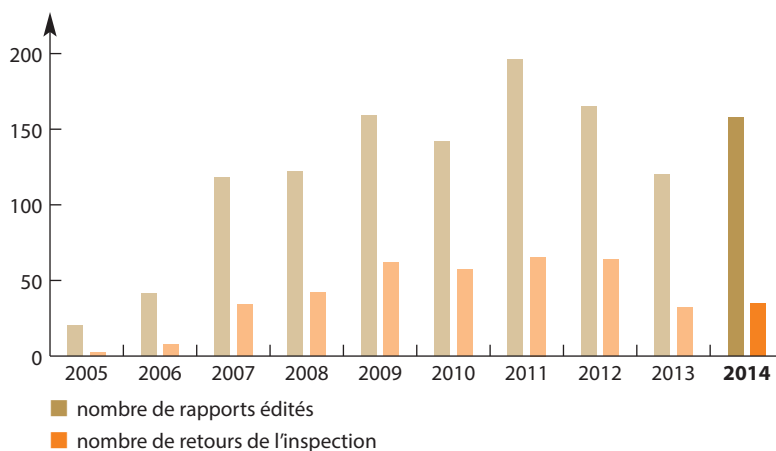
Des rapports spécifiques

À chaque pic d'odeurs gênantes, la Surveillance Régionale des Odeurs transmet un rapport aux services de l'État, aux exploitants industriels et/ou aux mairies.

Ce rapport est complété par toutes les informations concernant l'épisode olfactif (avis des services de l'État, réponse de l'exploitant...).

Une fois complété, le rapport est disponible sur :

www.sro-paca.org



Évolution du taux de retour, suite à investigation, des rapports de plaintes de 2005 à 2014.

En 2014, 161 rapports de plaintes ont été transmis, en hausse par rapport à 2013, en lien avec l'augmentation du nombre de plaintes liées aux déchets ménagers. 23 % de ces rapports ont donné lieu à un retour d'information après investigation auprès des exploitants.

Actions de réduction des nuisances liées aux odeurs en 2014

Sotreco (Châteaurenard)

Une couverture des stockages étanche

La Commission de Suivi de Site (CSS) de Sotreco a eu lieu en décembre 2014. Conformément à ses engagements antérieurs, l'exploitant a entamé à l'automne 2014 des travaux de rénovation de la toiture existante afin d'en améliorer l'étanchéité, les travaux se termineront en tout début d'année 2015.

La construction du nouveau bâtiment de couverture des stockages extérieurs de compost avec toiture photovoltaïque commencera durant le premier trimestre 2015. Ces deux aménagements devraient contribuer à la limitation des nuisances olfactives.

Sède Environnement (Tarascon)

Diminution du nombre de plaintes

La création de la Commission de Suivi de Site commune avec Fibre Excellence a peu avancé du fait de la complexité de sa mise en place. Le nouveau bâtiment couvrant les stockages extérieurs de compost a été livré au printemps 2014 et son impact sur les nuisances olfactives tend à être positif au regard de la diminution du nombre de plaintes associées à cet établissement.

04 Recyclage (Roussel)

Une gestion responsable des déchets

Pour limiter les odeurs, l'exploitant limite au maximum les déchets entrants et organise l'exploitation de son site en fonction des conditions météorologiques. Une étude technico-économique est en cours pour envisager, à moyen terme, la couverture du site.

Semag - Centre d'enfouissement technique de la Malespine (Gardanne)

Des aménagements pour améliorer la situation olfactive

Depuis l'origine des plaintes, Semag investit en études et en travaux pour réduire les nuisances olfactives subies par certains riverains.

Suite à un premier diagnostic, l'exploitant a mené plusieurs actions entre 2013 et 2014 : arrêt de certains apports très odorants en période chaude, mise en service de drains dans le nouveau casier pour mieux aspirer le biogaz, traitement anti-odeurs du bassin de lixiviats, mise en place d'une nouvelle station météo pour suivre la direction du vent, création d'une nouvelle digue pour réduire les fuites latérales et couverture semi épaisse de l'alvéole 1 avec de la terre.

À partir de fin août 2014, les plaintes sont redevenues nombreuses. Un nouveau diagnostic a été réalisé, révélant des fuites. Des actions correctives ont ainsi été menées, notamment la mise en place des cordons d'argile pour boucher les fuites, en octobre 2014. Par ailleurs, six nouveaux puits de captage de biogaz ont été réalisés en janvier 2015.



► Une brume chimique pour avorter l'odeur

Dans la panoplie des solutions anti-odeurs, le réactif chimique prend sa place. « Il ne masque pas l'odeur, mais la neutralise » nous explique le premier producteur français, qui traite quatre centres de stockage de déchets en Provence et plus de 50 sites en France parmi les plus importants.

Une brume s'élève au nord du site d'accueil de déchets urbains des Pennes-Mirabeau. Les gouttelettes pulsées forment un petit nuage et celui-ci se dirige lentement vers une pinède couvrant une crête. Au-delà, un lotissement plutôt récent sème ses villas sur cette colline, entre Aix-en-Provence et Marseille.

En arrivant à l'été 2013, j'ai cherché des solutions après avoir reçu les riverains, et l'utilisation de ce réactif en fait partie explique **Jocelyne Marais**, la responsable de cette unité de traitement de déchets gérée par Sita.

« On ne couvre pas, on attaque ! »

Le dispositif est plutôt simple d'aspect : un local de conduite contient des stocks de produits sensés désodoriser l'air ambiant. Les bidons sont reliés à une rampe, sorte de tuyau en suspension, qui couvre une centaine de mètres en bordure du site. C'est de-là que s'élève le produit actuellement testé. Celui-ci est fourni par une société alsacienne, Westrand. *C'est le premier producteur français, ses références sont mondiales, or nous voulions des garanties de résultat* justifie Jocelyne Marais.

Je tiens à préciser qu'on ne couvre pas les odeurs avec d'autres odeurs, de menthe ou de pin, mais qu'on utilise bien des combinaisons chimiques qui attaquent l'odeur elle-même. **Brice Kaszuk**, le gérant de Westrand, à Altkirch, prévient les critiques trop souvent entendues à son goût.

Présente dans quarante pays, dont la Pologne, la Russie, le Maroc, Westrand emploie en Alsace 25 personnes, et près de 200 dans le monde. C'est le leader du réactif anti-odeurs. *Nous n'intervenons que dans l'industrie, le plus souvent pour traiter des mercaptans, des hydrosulfures, de l'ammoniac.* Ces produits et tout l'éventail des gaz associés sont assez spécifiques des effluves qui s'élèvent d'une décharge d'ordures.

Des produits spécifiques pour des odeurs compliquées

Et l'analyse de situation peut être très fine. *Si chaque gaz a une odeur, chaque odeur peut impliquer des milliers de gaz* aime à répéter Monsieur Kaszuk. Westrand dispose, pour faire face, d'une gamme d'une vingtaine de produits, dont l'Airhitone utilisé au Jas de Rode.

Un établissement qui épand des déchets jour après jour génère forcément tel ou tel gaz de façon aléatoire. Une réponse adaptée est donc nécessaire. *J'ai ainsi le cas d'un séchage de boues obtenu sous serres solaires, qui développe après quelques jours des gaz tels que la cadavérine et le triméthylamine. Leur action dure peu de temps, mais notre produit réactif doit en tenir compte pour éviter des désagréments.* Sa composition est donc étudiée en fonction nous dit Brice Kaszuk.

Un produit d'attaque qui est toutefois inoffensif pour l'organisme humain, explique l'entrepreneur, résultats de tests sous le coude.

Un outil dans la panoplie des solutions

Après quelques mois d'utilisation nous pensons que celle-ci est positive estime de son côté Madame Marais. *Mais il faut creuser, affiner. Nous échangerons pour cela avec Westrand.* La gestionnaire du site provençal cherchera notamment à impliquer les riverains, pour mettre au point un protocole d'utilisation qui conduise à la meilleure efficacité.

Westrand n'est certes pas la seule société fournissant des réactifs. Mais en Provence elle pourvoit à deux sites : Delta Déchets à Orange dans le Vaucluse, qui n'a pas donné suite à nos sollicitations, et le Jas de Rode, géré par Sita aux Pennes-Mirabeau dans les Bouches-du-Rhône.

Ce dernier fera entrer le réactif Airhitone dans *un projet global contre les nuisances olfactives, que nous mettrons en œuvre pour 2015*, conclut Jocelyne Marais.

Propos recueillis par Michel Neumuller.

Article paru dans « La Lettre des odeurs » d'avril 2014.





▶ À Air PACA c'est le nez qui parle...

*Les « jurys de nez » sont réunis une fois l'an à Martigues.
Au programme : explications sur les procédures d'alerte et témoignages de volontaires impliqués.
L'observation de ces bénévoles entraîne une procédure qui fait baisser la fréquence
des pollutions malodorantes.*

*Le pire c'est d'attendre que les odeurs arrivent, du dépôt d'ordures, sans qu'on sache quoi faire ! On prend juste acte que le vent souffle d'ici ou de là. Comme **Nadine**, du quartier Saint-Pierre à Martigues, beaucoup se sentent démunis face aux odeurs gênantes, perçues comme signe de toxicité.*

Dans les locaux d'Air PACA à Martigues, une vingtaine de nez bénévoles, comme Nadine, se sont rassemblés pour une demi-journée de prise de contact et d'information. Un moment particulier, car ces volontaires « démunis » sont ici des personnalités dignes de respect.

Le principe est connu. Depuis 1999, des volontaires notent avec régularité leur ressenti olfactif une semaine par mois. Leurs observations nourrissent certes des statistiques, mais entraînent aussi une action de l'État.

*À partir de trois plaintes le même jour sur la même zone, nous lançons une procédure rappelle **BouAlem Mesbah**, ingénieur d'Air PACA et fin connaisseur d'un protocole qu'il a contribué à mettre en œuvre.*

Et, comme les multiples observations permettent de prévoir, selon les vents, qui sera impacté, *il est devenu possible de demander par avance à tel industriel de faire autrement. Mais les rabats de vents, eux, ne sont pas prévisibles. La modélisation ne peut pas encore tout.*

*Oh ! Il nous reste une solution... arrêter de respirer durant les épisodes polluants ! L'humour et la dérision font partie de l'arsenal mental de **Michel**, jury à Port-de-Bouc. Dans cette panoplie, on trouvera aussi son volontarisme et sa faculté à proposer des solutions pratiques : l'industriel peut réchauffer les fumées de l'usine avant échappement explique-t-il, afin d'éviter ces concentrations-rabattements si pénibles pour les riverains.*

À Saint-Saturnin-lès-Avignon, on ne rit pas. Pris entre le feu d'un incinérateur et les cavités d'un centre d'enfouissement technique, Anne et son voisin Jean-François n'en peuvent plus ! Toutefois, après qu'en 2011-2012, ils aient participé à une étude au long cours d'Air PACA, avec trente autres nez, la situation s'est améliorée. *Ça sent moins fort, et moins souvent... l'action a porté* **Anne Radcliffe**. *Mais le centre d'enfouissement utilise maintenant des produits inhibant qu'on soupçonne d'être cancérigènes* tempère **Jean-François Sabau**.

Au 31 octobre, 1547 plaintes ont été effectuées en 2014, c'est sensiblement égal au résultat de 2013 expliquera **Clémentine Péron**, inspectrice de l'environnement à la DREAL présente lors de cette réunion. *Elles émanent surtout des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.* Elles donnent lieu à enquêtes et souvent, à intervention auprès de l'émetteur, quand celui-ci est identifié.

Mais en aucun cas celui-ci ne sera informé des périodes d'observation. **Christelle Aiello**, à Air PACA, est formelle : *j'établis le calendrier en début d'année, il n'est jamais transmis à quelque industriel que ce soit.*

En revanche, les nez volontaires, eux, en 2015, pourront transmettre leurs observations directement via leur Smartphone. La réponse d'Air PACA et de la DREAL sera plus réactive. L'application est en cours de développement.

*Propos recueillis par Michel Neumuller.
Article paru dans « La Lettre des odeurs » de janvier 2015.*

Surveillance Régionale des Odeurs (SRO) en 2014

Niveau de fond olfactif faible

La gêne olfactive est ressentie par des nez bénévoles de plus en plus présents dans la région. En 2014, 110 nez ont participé assidûment à la SRO. Leurs observations sont complétées par des campagnes approfondies sur certains territoires où des nuisances olfactives sont constatées.

Ces campagnes ont été menées dans les communes de :

- Gardanne,
- Les Pennes-Mirabeau,
- Peynier/Rousset/Trets.

Les résultats d'observation des nez permettent d'évaluer le taux de perception, c'est-à-dire le niveau de fond olfactif de la région. Il est en moyenne de 12 %, classé comme faible.

Plaintes en hausse en 2014

L'autre outil de surveillance des odeurs est le recensement des plaintes, qui se fait par le biais d'un numéro de téléphone dédié, Internet ou le courrier.

Les plaintes traduisent les épisodes de nuisances, plus nombreux en 2014 qu'en 2013.

Pour une meilleure efficacité dans la prise en compte et le traitement des problèmes de nuisances olfactives, une information pertinente et rapide est faite par la SRO en direction des différents acteurs :

- les services de l'État chargés du contrôle,
- les exploitants qui décident d'agir pour limiter les nuisances,
- les nez bénévoles et les riverains concernés par les nuisances olfactives.

Cette information est véhiculée par divers supports comme la « Lettre des odeurs », les rapports de plaintes olfactives et le site Internet dédié à la SRO.

**Vous pouvez devenir nez bénévole
ou signaler une gêne olfactive :**

**www.sro-paca.org
04 42 02 45 75**



© contrastwerkstatt - Fotolia.com

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

www.airpaca.org

Siège social

146, rue Paradis
« Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00
Télécopie 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20
Télécopie 04 42 13 01 29

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00
Télécopie 04 93 18 83 06

